

Installations photovoltaïques au sol respectueuses des aspects paysagers, environnementaux et sociaux

ETP envisagé et durée du projet:

0.1.04. 2024 au 1^{er} semestre 2026 : 0.5 ETP

2^{ème} semestre 2026 au 1^{er} semestre 2027 : 0.25 ETP

GAL concerné par le projet : GAL « 100 villages-1avenir »

Synthèse du projet

L'existence d'un changement climatique provoqué par l'homme ne peut plus être mise en doute aujourd'hui. La protection du climat joue un rôle important dans la politique environnementale belge et internationale. Dans l'Accord de Paris sur le climat, les États se sont engagés à limiter l'augmentation de la température due au changement climatique à bien moins de deux degrés Celsius. Pour atteindre cet objectif, la Belgique doit faire beaucoup plus que ce qui a été décidé jusqu'à présent. Des mesures d'adaptation dans la production d'énergie, la production agricole et l'industrie sont tout aussi essentielles qu'un changement du mode de transport, de l'approvisionnement en chaleur dans les bâtiments et de l'utilisation de l'électricité dans les ménages privés.

Parallèlement, la deuxième grande crise - celle de la chute de la biodiversité - doit être conciliée avec les mesures d'enrayement de la crise climatique afin de trouver des solutions compatibles avec l'écologie et le paysage.

Même sous nos latitudes, nous ressentons depuis quelques années les effets de la crise climatique et de la perte de biodiversité. Les appels aux changements au niveau social, politique et économique se font de plus en plus pressants. S'attaquer à ces crises implique une action immédiate mais pas irréfléchie, cohérente mais pas unilatérale. Les crises devraient être utilisées pour redéfinir les points de repère de la société afin que la transformation soit bénéfique à la communauté locale à de nombreux niveaux.

Enrayer les conséquences de la crise climatique passe notamment par une transition énergétique. Cette dernière joue un rôle de plus en plus central et important dans des documents de stratégie politique tels que REpowerEU, le Plan national Energie-Climat (2021-2030), le Plan wallon Air Climat et le Plan Energie Climat de la Communauté Germanophone.

Parallèlement, il existe des engagements européens et internationaux en faveur de la promotion, de la protection et de la conservation de la biodiversité (par exemple: la Convention sur la diversité biologique, la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable des Nations unies) et des objectifs nationaux et régionaux correspondants visant à empêcher l'aggravation du déclin des espèces (par exemple: insectes, oiseaux des milieux ouverts) et des habitats.

Le photovoltaïque (PV) est un élément important de la transition énergétique. Il convient de noter ici que l'installation de systèmes PV sur ou contre des bâtiments ou des surfaces déjà imperméabilisées n'occupe pas de surfaces supplémentaires pour la production d'énergie, et est donc à privilégier. En zone agricole en raison de leur concurrence avec différentes utilisations du sol, les installations au sol devraient être limitées à certains sites.

Il faut toutefois s'attendre à ce que le nombre de demandes de mise en œuvre d'installations PV au sol explose au cours de la prochaine décennie. Afin d'anticiper un développement incontrôlé

des installations au sol, de réduire l'impact paysager et de pouvoir en même temps profiter des avantages sociaux et paysagers des installations PV sans provoquer une concurrence d'utilisation inutile, il est nécessaire de mettre en place des conditions cadres et des mesures ciblées. En effet, dans de bonnes conditions, cette technologie a le potentiel de faire progresser la transition énergétique en tenant compte des aspects sociaux, écologiques et paysagers.

Le projet vise à mettre en place des "biotopes solaires", c'est-à-dire des installations photovoltaïques au sol accompagnées de mesures écologiques et d'intégration paysagère.

Trois actions principales doivent permettre la mise en œuvre du projet : la préparation, le développement de sites pilotes ainsi que la sensibilisation et la participation du public. Les sites pilotes sont identifiés lors de la phase de préparation, qui comprend la cartographie des zones propices aux installations photovoltaïques écologiques et la prise de contact avec le gestionnaire des réseaux de distribution ORES, pour vérifier les possibilités d'injection sur le réseau du courant produit. La SOFICO sera contactée dans le but de pouvoir également utiliser des surfaces perdues dans le domaine autoroutier (talus, échangeurs) pour le projet.

L'action 2 débute après la sélection des sites appropriés et prévoit des inventaires écologiques et techniques à la mise en œuvre des projets pilotes. Les inventaires écologiques permettent d'identifier et de mettre en œuvre des mesures appropriées pour renforcer le réseau écologique. Des études techniques préparatoires sont également prévues au début du projet (études d'orientation pour les raccordements électriques, demande des autorisations nécessaires, etc.), indispensables à la mise en place des installations photovoltaïques. L'expertise pour la mise en œuvre du projet sur le plan technique est assurée par la coopérative citoyenne d'énergie renouvelable Courant d'Air (partenaire privilégié du projet).

Les actions de communication et de sensibilisation visent à impliquer les habitants du territoire du GAL dans le processus de planification et de mise en œuvre des projets pilotes. De plus, il est prévu de créer un guide technique pour aider les communes dans la prise de décision concernant des futurs projets PV au sol.

Description des actions :

Le thème central du projet est la promotion d'installations photovoltaïques au sol, appelées "biotopes solaires" sur certaines surfaces (sans concurrence pour l'agriculture et les zones de grande valeur écologique), qui prévoient la création de micro-habitats écologiquement intéressants autour et sous les installations, ainsi que certaines mesures paysagères. Il est également envisageable de créer des projets pilotes le long de l'autoroute. Cela nécessite toutefois une collaboration avec la SOFICO (Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures), qui sera contactée au cours du projet. Un bon exemple est le projet EULE, dont les initiateurs peuvent être consultés : <https://eule-energiewende.de/>. Selon les auteurs du projet EULE, la perte de performance d'un biotope solaire par rapport à une installation "intensive" n'est que de 10%.

L'élaboration technique et la mise en œuvre des projets photovoltaïques seront assurées par la coopérative citoyenne Courant d'Air, qui sera le partenaire privilégié du projet.

En même temps, le projet doit créer des bases et des aides à la décision pour les planificateurs, les autorités et les communes, afin de pouvoir offrir les conditions cadres nécessaires aux projets futurs, en accord avec les autorités et les communes.

Les actions suivantes sont prévues :

Action 1 : préparation :

- Création d'une méthodologie de cartographie en étroite collaboration avec les communes et les partenaires.

- Cartographie des surfaces positives permettant l'installation de systèmes photovoltaïques écologiques au sol, sans entrer en conflit avec d'autres utilisations du sol et en tenant compte de tous les facteurs techniques (dont le raccordement au réseau). Les parcelles publiques sont recherchées en priorité afin d'anticiper d'éventuels conflits et de créer une plus-value financière pour la commune concernée. Toutefois, les propriétés privées sont également considérées pour augmenter le potentiel de surfaces positives.
- Etablir un contact avec Ores et SOFICO en concertation permanente avec les communes concernées.
- Détermination de sites pour l'élaboration de projets pilotes.

Action 2 : élaboration des projets pilotes :

- Inventaire écologique et études de terrain, avec la participation d'experts, sur et autour des sites sélectionnés
- Détermination des espèces phares et des mesures écologiques correspondantes
- Études d'orientation pour les raccordements électriques et, le cas échéant, études détaillées (Ores)
- Travail d'accompagnement de communication et de sensibilisation (voir mesure 3) –
- Élaboration des demandes pour obtenir toutes les autorisations nécessaires
- Mise en œuvre du projet photovoltaïque
- Mise en œuvre des mesures de renaturation et d'intégration paysagère en collaboration avec des bénévoles, des associations et des groupes villageois.
- Parallèlement : élaboration d'un concept d'entretien à long terme afin de pouvoir garantir la gestion au-delà de la période de subvention.

Action 3 : Actions de communication et de sensibilisation :

- Travail de communication (articles de presse, interviews, contributions aux médias sociaux...)
- Réunions d'information en amont et ateliers d'idées avec les habitants, les groupes de villages concernés, ... pour déterminer activement les mesures d'accompagnement écologiques et paysagères.
- Élaboration de lignes directrices techniques pour la mise en œuvre d'installations PV au sol respectueuses du paysage et de la nature, en tant qu'aide à la décision et orientation pour les communes.
- Élaboration de panneaux d'information et de matériel didactiques.